

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — Express.  
3 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 20 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 »

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Il est curieux de lire les commentaires que le voyage du prince Napoléon à Varsovie inspire déjà dans la capitale de l'Autriche. Voici ce qu'on écrit de Vienne au *Précurseur* :

« Vienne, 27 septembre. — La nouvelle que le télégraphe vient de nous apporter du voyage du prince Napoléon à Varsovie produit une assez vive sensation. Les quelques hommes politiques que j'ai pu entretenir à ce sujet croient savoir que le cousin de l'Empereur est chargé, auprès du Czar, d'une mission relative au complément à donner à l'affaire de Villafranca qui, quoi qu'on puisse faire pour en diminuer l'importance, constate néanmoins une sorte de coalition entre la France et la Russie, tendant à combattre la prépondérance commerciale, industrielle et politique que l'Angleterre et l'Autriche s'efforcent de conquérir en Orient.

« Le gouvernement français, me disaient-ils, est plus que jamais porté à mêler étroitement ses intérêts à ceux de la Russie, en présence de ce fait surtout qui est manifeste aujourd'hui que la Prusse tend à s'engager, par suite de son alliance avec l'Angleterre, dans la coalition formée par cette dernière puissance et l'Autriche comme contrepoids à la pression que les deux empires de l'Ouest et de l'Est paraissent vouloir exercer sur l'Europe. Ce qui est positif, c'est que le bon accord de la France et de la Russie dans la Méditerranée est prouvé par un fait que j'apprends à l'instant même, à savoir que la compagnie d'Odessa mettra ses tarifs aux mêmes prix que les messageries impériales françaises partout où les deux services se rencontreront, tandis que ses tarifs seront abaissés partout où elle se trouvera en concurrence avec le Lloyd.

« P. S. On me donne pour certain que le prince Napoléon doit inviter le czar Alexandre à se rendre en France. »

On lit dans la *Gazette universelle* allemande, sous la date de Vienne, 27 septembre :

« La Porte vient d'adresser une note au cabinet de Vienne pour le prier d'empêcher l'importation des

armes en Serbie. Les motifs donnés par la Porte en faveur de sa demande ont paru si graves, que le cabinet de Vienne n'a pu refuser d'accéder aux vœux de la Turquie, et qu'il a jugé même de son propre intérêt de soumettre à un contrôle sévère le commerce d'armes et de munitions avec la Serbie, qui prenait de plus en plus d'extension dans ces derniers temps. »

Le *Moniteur* publie le texte de la convention conclue à Paris, le 19 août dernier, par les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie, sur l'organisation définitive des Principautés de Moldavie et de Valachie.

Les ratifications du traité ont été échangées samedi au ministère des affaires étrangères.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le lendemain de son arrivée à Varsovie, S. A. I. le prince Napoléon a assisté à des manœuvres de cavalerie commandées par l'empereur Alexandre en personne. Ensuite, il y a eu chasse et dîner à Wilanow, chez M. le comte Auguste Potocki, grand écuyer de l'Empereur. Enfin, la soirée s'est terminée par un spectacle de cour, à Lazienski. Le 30, S. A. I. devait assister à une grande revue et repartir dans la soirée, après avoir dîné chez l'Empereur de Russie.

Le prince Paskewitch avait été envoyé à la frontière au-devant du prince Napoléon. Son Altesse Impériale a été reçue à la gare de Varsovie par le prince Gortschakoff, lieutenant de l'Empereur en Pologne.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Hambourg, 1<sup>er</sup> octobre. — L'opposition se trouvant en majorité dans la chambre des députés de Bavière, le roi a dissous cette chambre le premier jour de la session. De nouvelles élections générales auront lieu prochainement.

Marseille, 30 septembre. Le vapeur *Hermus*, des

Messageries impériales, qui se rendait à Naples, a coulé la nuit dernière, entre Civita-Vecchia et Livourne, le paquebot *Aventin*, aussi des Messageries impériales, qui revenait de Naples. Les passagers et l'équipage de l'*Aventin* ont pu être sauvés, mais les dépêches, ainsi que les marchandises à bord de ce navire ont été perdues.

Marseille 1<sup>er</sup> octobre. — On mande de Tripoli (Barbarie), à la date du 18 septembre, que la Turquie n'envoyant pas à la régence l'argent nécessaire au paiement des troupes, un bataillon dont la paie était arriérée d'un jour s'est révolté et a essayé d'entraîner les autres soldats; mais, cernés aussitôt, les rebelles ont été enchaînés. Pendant ces évènements, les Européens se sont réfugiés dans les consulats, et le gouvernement, après avoir rétabli l'ordre, a demandé des renforts.

Madrid, 30 septembre. — Il a été proposé au gouvernement un projet de désamortissement de la dette sans intérêt.

Constantinople, 25 septembre. — Lord Redcliffe est arrivé, mais il ne fera ici qu'un séjour très-court.

On mande de Téhéran, le 31 août, que Sadrazam est tombé en disgrâce. Ferouk-Khan sera nommé probablement ministre des affaires étrangères.

Lisbonne, 29 septembre, à midi. — Le paquebot anglais *Tamar*, porteur de la nouvelle mensuelle du Brésil et de la Plata, est entré ce matin dans notre port, en route pour Southampton.

Les nouvelles de la Plata sont sans importance.

Le *Tamar* a quitté Rio-Janiero, le 9 septembre. La situation du ministère était la même. Le parlement étant à la veille de se séparer sans avoir voté le budget, la chambre des députés avait adopté une loi pour que le budget de 1858 continuât en 1859. Cette mesure n'avait pas encore été adoptée par le Sénat. La session se trouvait prorogée jusqu'au 12 septembre.

L'assemblée provinciale de Rio-Janiero avait été ajournée au 23 novembre, pour s'être prononcée contre le président de la province, Antonio-Nicolao Tolentino.

## FEUILLETON

## UNE CHIENNE D'HABITUDE.

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SALÉE.

(Suite.)

## III. — AUTRES CONSÉQUENCES D'UN SAUVETAGE INCOGNITO.

A bord de la *Bellone*, quand les camarades du quartier-maître le virent revenir trois jours avant l'expiration de son congé, il lui en demandèrent la raison; mais lui refusa brusquement de s'expliquer. Le gaillard d'avant en jasa. Les mauvaises langues ne tardèrent pas à dire que Martaillo devait avoir eu quelque mauvaise affaire chez lui. Le bruit arriva aux oreilles du capitaine d'armes, adjudant de police, toujours prédisposé à recueillir les versions les moins charitables. Le capitaine d'armes, sous-officier d'artillerie, essentiellement soldat, n'aimait pas le quartier-maître, qui professait un souverain mépris pour l'exercice du fusil, la guêtre et le sac en peau; il crut devoir faire part de ses propres suppositions et des cancanes de l'équipage au lieutenant du bord.

Sur ces entrefaites, arriva de Rochefort une lettre du commissaire de la marine qui demandait instamment le nom d'un caporal de la *Bellone*, récemment envoyé en

permission à La Rochelle. La lettre se terminait par ces mots :

« J'ignore par quels motifs M. Dumaine, un des plus recommandables habitants de l'île de Ré, tient à ce renseignement qu'il sollicite avec chaleur; car il n'a jamais voulu me l'avouer. Mais M. Dumaine est trop généralement estimé dans le pays pour que je ne fasse pas mon affaire de la sienne, et, puisqu'il lui importe de savoir le nom du permissionnaire, j'espère que vous voudrez bien me le faire connaître dans le plus bref délai. »

On répondit immédiatement par le nom de Michel Martaillo.

Dès le premier soir, M. Dumaine avait pris ses informations auprès de l'hôtesse de la *Baleine-d'Or*, personne n'avait voulu trahir l'incognito de Michel. — Le sauveteur, lui dit-on, craignait par dessus tout que son action fût connue à bord de sa frégate. M. Dumaine apprit pourtant que cette frégate était la *Bellone*. Quand il eut réglé les importantes affaires qui l'appelaient à La Rochelle, il fit tout exprès le voyage de Rochefort et eut recours, comme on le voit, à l'autorité administrative. Il avait respecté les bizarres volontés du quartier-maître en se réservant d'aller le trouver dès qu'il saurait son nom, de le récompenser libéralement et d'obtenir de lui la permission de rendre un hommage public à son dévouement, à son courage désintéressé, à sa rare modes-

tie. Mais M. Dumaine n'eut pas le temps de se rendre à bord, la rade est à une très-grande distance de la ville, et le soir même la frégate reçut par le sémaphore l'ordre de partir.

Il s'en suivit que la lettre du commissaire fut interprétée défavorablement; les chefs du navire pensèrent que Michel Martaillo avait dû jouer quelque tour penable à M. Dumaine, qui, par commiseration sans doute, voulait essayer d'en obtenir la réparation de gré à gré avant de faire un rapport en forme.

Les hypothèses du capitaine d'armes, les cancanes de l'équipage et la mine farouche du quartier-maître étaient autant de circonstances aggravantes. Quand la frégate jeta l'ancre à Lisbonne, lieu de sa destination, Michel Martaillo jouissait d'une réputation de bandit consommé.

## VI. — LE MATELOT D'UN MATELOT.

Peu de jours après l'arrivée à Lisbonne, le capitaine d'un navire français en chargement, vint porter plainte au commandant de la frégate contre un certain Calimard, matelot de son navire, indiscipliné, raisonneur, mauvaise tête, excellent gabier du reste, mais dont il sollicitait le débarquement. Aucun chef d'accusation ne pesait sur Calimard, on se contenta de le prendre à bord de la *Bellone* où il retrouva Michel Martaillo, son intime camarade.

Pour la première fois, depuis six grands mois que la

Marseille, 1<sup>er</sup> octobre. — Les malles de Bombay et de Calcutta sont arrivées ensemble.

La position des étrangers empire à Canton.

Le *Bombay-Times*, du 7 septembre, annonce que les rebelles d'Oude, sous les ordres de la reine, sont dans une situation désespérée; mais les rebelles de Behar sont toujours en force.

Les colonels Anderson et Fraser sont morts.

A Calcutta, le papier de la compagnie était en baisse.

Le gouverneur de Tripoli, de Barbarie, est rappelé et envoyé comme gouverneur à Scopia.

Dresde 1<sup>er</sup> octobre. — Le prince Napoléon est arrivé ici ce soir, à cinq heures, venant de Varsovie, et est descendu chez le ministre de France, qui était allé le recevoir au débarcadère. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

CHINE. — Le paquebot *Euzine*, entré vendredi dernier à Marseille, a apporté les dépêches de l'Inde. Les nouvelles sont aux dates suivantes: Calcutta, 21 août; Bombay, 8 septembre; Pondichéry, 27 août; Singapour, 19 août.

L'*Overland*, de Hong Kong, confirme la nouvelle que, malgré les traités signés à Tien-Tsin, les choses continuaient à présenter à Canton le caractère le plus alarmant. La fraction de la guerre était plus que jamais toute puissante. Le haut commissaire Kwang n'a aucune action sur cette fraction. Le fanatisme chinois ne connaît plus de bornes. Les haines ne s'adressent pas seulement aux étrangers, elles ont aussi les Tartares pour objet, et comme l'Empereur est de race tartare, on est très-peu disposé à lui obéir. Aussi la garnison tartare redoutait-elle de voir les étrangers forcés d'abandonner Canton, car ce serait leur signal de mort. Les têtes des Tartares sont payées aussi cher que celles des étrangers. Cette fraction comprend les possesseurs de terre, les lettrés, la noblesse (*shunkan*), et les villageois, leurs hommes, de clan ou autrement les braves. Peut-être, ajoute l'*Overland*, aurait-il mieux valu s'occuper d'abord de comprimer et d'intimider cette fraction, que d'aller menacer Peking. On venait à peine d'apprendre à Canton que les préliminaires du traité étaient consentis, que la garnison anglo-française fut attaquée dans ses retranchements par un immense corps de braves, lesquels, après sept heures de combat, se retirèrent avec de grandes pertes. La faction a publié l'ordre à tout Chinois résidant à Hong-Kong et à Macao de quitter ces deux résidences. La Russie a sur les bords de l'*Amur* dix mille hommes de troupes. Cela n'annoncerait guère des intentions pacifiques. — Havas.

TRIPOLI. — Les nouvelles de Bengazi, reçues par la voie de Malte, portent qu'à la date du 4 septembre, les cas de peste étaient rares et isolés, que ceux des habitants qui avaient échappé au fléau retournaient à leurs travaux ordinaires, et que les affaires reprenaient leur cours. On parlait de quelques cas de peste survenus dans la régence. Ainsi le mal, épuisé par sa violence même, dans son principal foyer, se propage au dehors par les fugitifs. Puisse la fin des chaleurs ne pas lui donner une activité redoutable. — Havas.

## FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* de samedi:

L'Empereur a présidé, ce matin, au palais des Tuileries, un conseil des ministres, à l'issue duquel il est parti pour le camp de Châlons.

L'Impératrice a accompagné Sa Majesté jusqu'à la gare du chemin de fer de Strasbourg, et, après être rentrée aux Tuileries, où elle a passé quelques instants, elle est repartie pour Saint-Cloud.

La suite militaire de l'Empereur se compose des généraux de Failly, prince de la Moskowa et Fleury, et du lieutenant-colonel Lepie, ses aides-de-camp; du lieutenant-colonel Favé et des capitaines Friant, Darguesse, Davillier et de la Tour-d'Auvergne, ses officiers d'ordonnance.

S. A. I. le prince Jérôme et S. A. I. la princesse Mathilde sont venus, ce matin, faire visite à Leurs Majestés au palais des Tuileries et prendre congé de l'Empereur avant son départ pour Châlons.

— A cinq heures, le train impérial est arrivé à Mourmelon. A sa descente de wagon, l'Empereur a été reçu par S. Exc. le maréchal Canrobert.

Sa Majesté est montée à cheval et s'est rendue au quartier impérial, saluée des plus chaleureuses et des plus vives acclamations. — Les troupes, rangées sur tout le parcours de l'Empereur, formaient une double haie et présentaient le coup d'œil le plus imposant.

— On écrit de Châlons, samedi, au *Moniteur*:

L'Empereur est arrivé aujourd'hui au camp à cinq heures. Toutes les troupes étaient sous les armes et formaient une haie qui s'étendait depuis la gare du chemin de fer jusqu'au quartier impérial.

L'auguste visite que reçoit en ce moment le camp de Châlons était désirée avec ardeur, attendue avec impatience. Aussi les acclamations les plus enthousiastes ont-elles accompagné l'Empereur pendant toute la durée de son trajet. Sa Majesté est montée à cheval au sortir du chemin de fer. Elle était accompagnée par le maréchal Canrobert et par un nombreux état-major, où se pressaient des officiers de toutes les nations. Le soir, un grand dîner réunissait chez l'Empereur les généraux, les chefs de corps, les chefs de service et quelques officiers supérieurs étrangers.

La retraite a été sonnée par les musiques de tous les régiments. Des soldats portant des torches accompagnaient les tambours et les musiciens de chaque corps qui défilait devant le quartier impérial.

Au milieu d'une illumination improvisée par les soins de l'artillerie, on avait tracé en lettres de feu ces cris qui résument les sentiments de l'armée et de la France: *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le prince Impérial!*

On peut dire que l'on sent en ce moment une vie nouvelle circuler dans nos troupes. Le camp de Châlons est animé de cet esprit que la présence de l'Empereur développe sur tous les points de la France, où elle se manifeste. Hier, c'était une école militaire attentive et sérieuse. Aujourd'hui, c'est une réunion d'hommes animés de cet enthousiasme qui donne à notre armée sur les champs de manœuvre comme sur les champs de bataille le dernier degré de sa perfection. — Havas.

— Les journaux d'Alger qui nous sont parvenus, annoncent l'arrivée dans cette ville de M. le général de Mac-Mahon, commandant supérieur des forces militaires de terre et de mer, employées en Algérie, qui s'était embarqué à Marseille sur le *Christophe-Colomb*. Le nouveau commandant a été reçu, à son arrivée, par M. le général baron Renault, gouverneur-général par intérim, à la tête de toutes les troupes, et par les autorités civiles et militaires. Divers discours ont été prononcés par MM. le baron Renault, le secrétaire-général remplaçant le préfet et par M. le maire d'Alger. M. le général Mac-Mahon a publié le lendemain, dans le *Moniteur Algérien*, un ordre du jour à l'occasion de son installation.

— Il paraît certain, dit une correspondance anglaise, que l'accident survenu au câble du télégraphe atlantique est scientifiquement expliqué, que sa cause n'a aucun caractère inquiétant et que les communications pourront être rétablies sans trop de difficultés. Ces espérances ont pris assez de consistance en Angleterre pour exercer une influence notable sur le cours des actions du câble atlantique.

— D'après les calculs des astronomes, la comète était jeudi à son périhélie, c'est-à-dire au point le plus rapproché du soleil. Maintenant elle va s'éloigner peu à peu et son éclat diminuera jusqu'à vers les premiers jours de novembre, où on cessera de la voir à l'œil nu. Sa distance de la terre était évaluée hier à 22 millions de lieues. Du reste, depuis quelques jours, elle est magnifique et sa queue atteint une longueur plus grande qu'aucune de celles des comètes de ce siècle.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

*Contributions directes. — Taxe personnelle.* — Le Conseil détermine le montant de la contribution personnelle, qui, aux termes de la loi, est due par tout habitant jouissant de ses droits et non réputé indigent.

Cette contribution, égale pour tous les habitants d'une même commune, se compose de la valeur de trois journées de travail, dont le prix, conformément à l'article 10 de la loi du 21 avril 1831, est déterminé par le Conseil général, à raison de l'importance de chaque commune et des avantages dont elle jouit, sans pouvoir néanmoins excéder 1 f. 50 c.

Le prix fixé jusqu'ici n'ayant donné lieu à aucune réclamation, le Conseil fixe, ainsi qu'il suit, le prix de la journée de travail pour 1859:

Pour la commune de Saumur, à	»	fr. 70 c.
Et la cote personnelle à	»	2 10
Pour les autres communes de l'arrondissement, à	»	50
Et la cote personnelle à	»	1 50

Contingent du département de Maine-et-Loire pour 1859. — La loi du 4 juin dernier a déterminé les contributions directes de 1859. Le contingent mis

Bellone était armée, pour la première fois on vit la figure du quartier-maître exprimer le plaisir. Ses yeux pétillèrent et, quoique les ressorts du sourire fussent rouillés chez lui, ses lèvres se retroussèrent un peu près. Calimard oublia ses ennuis à l'instant même; les deux marins se ramatolèrent, c'est-à-dire que, comme autrefois à bord du *Colosse*, tout devint commun entre eux, pipes, tabac, argent, effets et le reste.

Calimard était cependant un homme bien différent de Michel. Au physique d'abord, c'était un beau garçon tout d'une venue, droit comme un mât de hune, souple comme une drosse de gouvernail, âgé de vingt-huit à vingt-neuf ans, mais paraissant plus jeune encore. Au moral, un peu difficile à mener, et parfois très-turbulent, ainsi que l'avait dit son ancien capitaine. Or, au nombre des mérites de Michel Martaillo, nous devons enregistrer une rare subordination, abstraction faite du troupiage, de l'exercice du fusil, de la boutique au capitaine d'armes, pour parler son idiome, il était le serviteur le plus obéissant. Le quartier-maître était taciturne, d'une mise sévère, d'une rudesse qu'on connaissait assez; le jeune gabier était communicatif et même bavard, coquet, avenant, bon garçon. S'ils avaient quelque similitude, ce n'est en rien de ce qui frappe au premier abord.

L'équipage fut très-surpris de voir quel matelot, ou en termes vulgaires, quel ami, quel frère d'armes choisit

Calimard. Celui-ci se chargea de raconter ses anciennes relations avec Michel Martaillo, dont il fit, bien entendu, un éloge homérique; ces récits commencèrent par modifier l'opinion du gaillard d'avant sur le compte du quartier-maître. Mais le capitaine d'armes, le lieutenant et les autres chefs directs des deux marins, à l'exception du maître de manœuvres, vieux connaisseur en matelots, toutes les autorités du bord enfin, pensèrent que qui se ressemble s'assemble, Calimard embarquait avec de mauvaises notes, Michel était déjà mal noté.

Certes, il fallait que l'honnête quartier-maître se fût bien sagement comporté depuis le départ de l'île d'Aix pour avoir conservé les galons de caporal. Maintenant, sans qu'il en sût rien, une lourde accusation du capitaine d'armes pesait de plus contre lui. L'Argus avait entendu un discours de Martaillo adressé à une réunion de camarades, sous le petit tillac, pendant une nuit noire. On connaît l'unique sujet sur lequel pouvait pérorer le laconique quartier-maître, il n'avait de verve que contre le dévouement. Il donna donc une seconde édition de sa terrible allocution aux pêcheurs et matelots de la *Baleine-d'Or*. Seulement, cette fois, il ne se cita point comme exemple, il emprunta à saint Paul la forme de l'épître aux Corinthiens:

Je sais un matelot, dit-il, qui a été à l'eau et au feu, qui s'est plongé les bras dans l'huile bouillante et qui a sauvé plus de dix hommes en diverses occasions, etc.

Mais Michel n'ajouta point, comme l'apôtre: — « Je puis me glorifier d'être cet homme-là. »

Après avoir énuméré tous les désagréments qu'entraîne la manie du sarvetage, il conclut comme la première fois en déclarant qu'il fallait être dépourvu de sens commun pour imiter un pareil fou.

Calimard, à la vérité, révéla jusqu'au bout la pensée du quartier-maître, mais le capitaine d'armes n'avait entendu que ce dernier, dont les paroles furent rapportées, dès le lendemain, au lieutenant de la frégate.

— Michel Martaillo est donc décidément un homme dangereux? dit l'officier.

— Très-dangereux, capitaine, répondit l'adjudant, il est capable de démoraliser tout un équipage.

— Continuez à le surveiller de près, trouvez-moi un grief plus solide, il est temps de lui enlever tout crédit.

— Oui, capitaine, il faut le démonétiser sur l'avant, le casser comme verre!

— Mais, que diable! c'est un excellent matelot, au dire du maître de manœuvre.

— Et à mon dire, sauf votre respect, capitaine, c'est un lâche qui ne saura jamais la charge en douze temps, et ça porte des galons de caporal!

— Un lâche, c'est possible! mais n'a-t-il pas une méchante dalle!

— Je n'en sais rien. S'il en a une, il faut qu'il l'ait volée; quand on tient des propos comme ceux que j'ai entendus

par la loi de finances à la charge du département de Maine-et-Loire a été fixé ainsi qu'il suit :

Contribution foncière . . . . . 2,615,474 fr.  
— pers.-mobilière . . . . . 455,259  
— portes et fenêtres . . . . . 351,996

Total . . . . . 3,422,729

D'où résulte une augmentation, pour 1859 :

Sur la contribution foncière de . . . . . 5,518 fr.  
— pers.-mobilière . . . . . 4,339  
— portes et fenêtres . . . . . 4,731

Total . . . . . 14,588

D'après le travail de M. le directeur des contributions directes, le Conseil répartit ainsi qu'il suit le contingent de notre arrondissement, pour les trois contributions, en 1859 :

Contribution foncière . . . . . 537,180 fr.  
— personnelle et mobil. . . . . 98,237  
— portes et fenêtres . . . . . 66,925

Quant à l'impôt des patentes, c'est un impôt de quotité dont le Conseil n'a point à s'occuper.

**Centimes additionnels.** — Centimes obligatoires d'utilité départementale. — Après avoir déterminé le contingent en principal de chacune des contributions, le Conseil détermine dans quelles limites seront votés les centimes additionnels, autorisés par les lois et destinés à faire face aux services départementaux.

Ces centimes sont de deux sortes : les uns appelés centimes obligatoires ; les autres, connus sous le nom de centimes facultatifs, sont destinés à faire face aux dépenses des autres sections du même budget.

Les centimes obligatoires sont votés tous les ans par la loi de finances, le Conseil n'a donc point à en provoquer l'imposition ; leur quotité, qui n'était que de 17 centimes pour 1858, est de 17 c. 5 dixièmes pour 1859, par suite des motifs indiqués au rapport imprimé de M. le préfet.

**Centimes facultatifs d'utilité départementale.** — Le maximum des centimes facultatifs d'utilité départementale est également déterminé chaque année par la loi de finances. Ce maximum a été fixé, comme pour 1858, à 7 c. ; ils portent, comme pour les dépenses obligatoires, uniquement sur le principal des contributions foncière et personnelle-mobilière.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa commission de finances et aux propositions de M. le préfet, vote les 7 c. facultatifs.

**Centimes extraordinaires additionnels.** — Les centimes extraordinaires additionnels affectés aux dépenses d'utilité départementale sont autorisés par différentes lois et portent sur les quatre contributions ; ils s'élèvent à 18.

**Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.** — La question des enfants trouvés est toujours l'une des plus graves dont le Conseil ait à s'occuper, à raison des intérêts complexes qui s'y rattachent.

Elle touche aux questions sociales les plus délicates et les plus intéressantes, en même temps qu'elle réagit de la façon la plus grave sur les finances du département.

Concilier, dans une juste mesure, les intérêts financiers du département et les devoirs d'une charité morale et éclairée, telle est la difficulté.

Le nombre des enfants trouvés, qui était, au 31

décembre 1852, de 2,181, présente une période de décroissance depuis la fermeture des tours, en 1853, et leur remplacement par un bureau d'admission.

Malheureusement, cette diminution doit être attribuée en partie, à l'élévation du chiffre des décès par suite des difficultés de trouver des nourrices dans les campagnes, à raison de la cherté des denrées alimentaires et des rétributions trop faibles qui leur sont accordées.

M. l'inspecteur signale à l'attention du Conseil l'institution de M<sup>lle</sup> Buffard, à Saumur, qui mérite toujours les plus grands éloges par les soins qu'elle donne aux petites filles abandonnées et pauvres qu'elle y reçoit.

M. le préfet annonce l'intention d'élever à 10 fr. par mois, à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le salaire des nourrices, pendant la première année à partir de la naissance de l'enfant, et l'espérance que cette mesure diminuera les chances de mortalité, en augmentant la facilité de trouver des nourrices.

Le Conseil vote le crédit de 118,080 fr. proposé par M. le préfet pour les enfants assistés.

**Encouragements et secours.** — Le Conseil vote ensuite successivement et sans discussion les crédits ci-après, qui ne sont, pour la plupart, que la reproduction de ceux portés au précédent budget :

870 fr. 66 c. pour subvention à la caisse des retraites ;

300 fr., comme les années précédentes, pour gratifications pour belles actions ;

7,000 fr. pour encouragements à l'agriculture et aux comices agricoles ;

1,200 fr. pour encouragement aux courses de chevaux de Saumur ;

500 fr. pour l'asile d'orphelins que dirige à Saumur M<sup>lle</sup> Buffard, dite sœur Constance, que le conseil d'arrondissement a recommandée, dans sa dernière session, à toute la bienveillance du Conseil, à raison de l'utilité et de la bonne tenue de son établissement ;

500 fr. pour subvention à la Société de viticulture de Saumur.

**Montreuil-Bellay.** — La commune de Montreuil-Bellay demande quatre foires, qui se tiendraient sur son territoire le mardi après la mi-carême, les premiers mardis d'avril et de juin, et le troisième mardi de novembre.

La quatrième commission, après avoir pris connaissance des avis émis par la Chambre d'agriculture et le conseil d'arrondissement, considérant que la commune de Montreuil-Bellay possède déjà une assemblée dite de Saint-Lubin, le 17 septembre, et une foire, le 21 septembre ; que la demande de quatre foires nouvelles ne paraît pas motivée suffisamment, et que les populations rurales ne doivent pas être détournées de leurs travaux et attirées dans les villes sans une nécessité bien démontrée, pense qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande de Montreuil-Bellay.

Le Conseil rejette la demande.

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

**ETAT-CIVIL du 16 au 30 septembre.**

**NAISSANCES.** — 17, Joséphine Justine Desnonnes,

— 18, Marie-Eugénie Millocheau, ile Mafray ; — 20, Louis Chauveau, rue du Roi-René ; — Gustave-François Gagneux, rue de Fenet ; — Emile Poulain, à la Maternité ; — 22, Marie-Augustine Fort, rue de Fenet ; — 23, Gustave Privat, rue d'Orléans ; — 24, Jean-Baptiste Vassou, rue de Fenet ; — 25, Louise-Antoinette Thibault, à la Maternité ; — 28, Pauline Pacouret, levée d'Enceinte ; — 30, Maurice-Marie Fayet, rue Beaurepaire.

**MARIAGES.** — 20, Jean-Christophe Keller, tailleur d'habits, a épousé Euprosine Moreau, couturière pour homme, tous deux de Saumur ; — 28, Alphonse Pottier, fondeur en cuivre, a épousé Eulalie-Florence Papin, domestique, tous deux de Saumur ; — 29, Vincent-Pierre Perray, domestique, a épousé Louise Minaret, marchande, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 16, Céleste-Andréline Bourel, 15 mois, rue des Capucins ; — 17, Charles-Eugène Maillé, 10 mois, rue de Fenet ; — Michel-Adophe-François Noury, infirmier à l'Ecole, 25 ans, rue de Fenet ; — 20, Henri-César Lecomte, 6 mois, rue de Fenet ; — Gabrielle-Alexandrine Venise, 5 mois, à la Croix-Verte ; — Aimée-Louise Leroux, gantière, 49 ans, célibataire, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — 21, François Bourreau, 7 jours, rue de la Visitation ; — Marie Cotanceau, rentière, 74 ans, veuve Hervé, rue du Petit-Maure ; — Marie-Françoise Malecot, 21 ans, célibataire, Grand'Rue ; — 22, Adèle Chaste, place de la Bilange ; — 23, Louis-Pierre Langlais, 17 jours, rue de Fenet ; — 25, Jules Dupuy, 3 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Hippolyte Perdriau, 2 mois, place de la Bilange ; — 26, Ernestine Gaschet, 16 jours, rue du Portail-Louis ; — 28, Destre, mort-né, rue Beaurepaire ; — Léopold Van-Neste, 14 jours, rue de la Tonnelie ; — 29, Louis Contelet, cordonnier, 81 ans, à la Providence ; — Louis Chauveau, 12 jours, rue de la Visitation.

Département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

### ADJUDICATION.

Le samedi 23 octobre 1858, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 4,000 quintaux métriques de froment, et de 2,000 quintaux métriques de seigle, provenant de la récolte de 1858, à livrer à la régie économique de la maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3<sup>e</sup> division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la maison centrale de Fontevault.

Les PERLES D'ÉTHÉR du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULT AINÉ. (127)

### Marché de Saumur du 2 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.)	14 97	Graine de colza	26 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	14 40	— de lin	26 —
Seigle . . . . .	8 80	Amandes en coques	—
Orge . . . . .	40 —	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) . . . . .	11 90	— cassées (30 k.)	78 —
Fèves . . . . .	12 40	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs . . . . .	24 —	compris le fût	—
— rouges . . . . .	26 —	4 <sup>e</sup> choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil)	235 —	2 <sup>e</sup> —	100 —
Huile de noix ordin.	53 —	3 <sup>e</sup> (a)	—
— de chenevis . . . . .	47 —	de Chinon.	90 —
— de lin . . . . .	49 —	de Bourgeuil.	120 —
Paille hors barrière.	36 80	Vin blanc des Cot.	—
Foin . . . . .	94 —	1 <sup>re</sup> qualité 1857	—
Luzerne (droits comp)	95 —	2 <sup>e</sup> —	33 —
Graine de trèfle . . . . .	62 —	3 <sup>e</sup> (a)	43 —
— de luzerne . . . . .	40 —	ordinaire.	—

(a) Prix du commerce.

### BOURSE DU 2 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 73 85.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 00.

### BOURSE DU 4 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 73 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ce soir, on n'est ni bon marin, ni bon soldat.

La-dessus le grand inquisiteur de la frégate fit un salut militaire et alla continuer son active surveillance.

Vers midi, un incendie éclata dans le palais du marquis des Golpelbas. Aussitôt, à bord de la Bellone, on fit armer la chaloupe et le grand canot. La pompe à jet continu, des seaux, des haches y furent descendus ; charpentiers et calfats, plusieurs officiers et élèves de marine s'y embarquèrent avec des rameurs ; le maître de manœuvre reçut l'ordre de désigner, en outre, trente marins d'élite, — il choisit tout d'abord Calimard et Martaillo.

Le capitaine d'armes n'avait rien à dire, mais il s'adjoignit à l'expédition dans le but d'exercer sa police sur les travailleurs lorsqu'on serait à terre.

Calimard se frotta les mains ; Michel Martaillo grognait :

— Tu es un enfant, matelot, disait-il, voici que tu te réjouis, pourquoi ? Est-ce à nous d'éteindre ce feu-là ? Sommes-nous embarqués pour empêcher les Portugais de se rôtir, si cela les amuse ?

Calimard connaissait l'idée fixe de son vieux camarade, et souriait bonnement.

Un quart d'heure au plus s'était écoulé, quand les gens de la Bellone arrivèrent au pied du monument qui brûlait. La populace effrayée les accueillit par des cris d'espérance, eux s'emparèrent des échelles ; les officiers

firent former la chaîne, la pompe commença à jouer. Le capitaine d'armes avait dit au quartier-maître de rester avec lui, pour forcer le peuple à se passer les seaux. Michel parut accepter ce poste de grand cœur :

— Au fait, murmura-t-il, c'est l'ordre, je fais mon service, je suis payé pour ça !

Mais dès qu'il vit Calimard au haut d'une échelle, entrant dans le palais par une croisée, le caporal qui ne luttait pas sans peine contre ses instincts de sauveteur, abandonna son poste et s'élança d'un bond vers l'édifice.

Une seconde après, il disparaissait dans la direction suivie par son matelot.

Tandis qu'à l'extérieur la chaîne s'établissait et que les marins se suspendaient aux corniches, recevaient de l'eau de mains en mains, couraient sur les toits, abattaient des cloisons et des solives, et semblables à des salamandes paraissaient être dans leur élément, Calimard et Martaillo se retrouvèrent au milieu de la fournaise. Le bruit courait que la famille du marquis s'était réfugiée au centre du corps de logis donnant sur la cour intérieure, et que l'escalier de cette partie du palais était entièrement consumé. Les deux matelots pénétrèrent aussi avant qu'ils purent ; ils cherchaient ; — des clameurs désespérées les guidaient, — se soutinrent mutuellement, — et, s'accrochant comme des lézards aux crévasses des murs, ils parvinrent à atteindre le pavillon du centre.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## VENTE

Par licitation,

ENTRE MAJEUR ET MINEURES,

Et sur baisse de mise à prix.

### D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 83,

Actuellement occupée par le Comptoir d'escompte.

L'adjudication aura lieu le dimanche 17 octobre 1858, à une heure après midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir qu'en vertu :

1° D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 28 novembre 1857, enregistré et signifié ;

2° D'un autre jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 28 août 1858, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Louis Leffet, peintre en bâtiments, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Humeau, négociant teinturier, demeurant à Saumur,

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Estelle et Blanche Leffet, issues du mariage du sieur Leffet, ci-dessus nommé, avec la dame Clarisse Boivin, sa première femme,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Coublant ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Emile Abellard, avocat, demeurant à Saumur,

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Estelle et Blanche Leffet ;

Il sera, le dimanche 17 octobre 1858, à une heure après midi, procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente par licitation de l'immeuble ci-après désigné.

### DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 83, actuellement

occupée par le Comptoir d'escompte, consistant en un vaste couloir d'entrée, salle à manger et salon au rez-de-chaussée, appartements au premier et au deuxième étage, grenier, servitudes en soubassements, cave, petit jardin, construction au fond du jardin, vastes écuries et remise, et généralement toutes dépendances ; joignant d'un côté M. Combiere-Destre, d'autre côté M. Vinetti.

Mise à prix réduite : 18,000 fr.

Cette maison est affermée 1,200 francs par an.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;

2° A M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 5 octobre 1858.

BEAUREPAIRE,  
avoué-licencié.

Eoregistré à Saumur, le 5 octobre 1858, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> . Reçu 1 franc, décime 10 centimes.

(482) Signé : LINACIER.

### A Céder

UN FONDS DE FERBLANTERIE,

Situé à Saumur, rue Royale.

S'adresser à M. COTELLE. (483)

## VENTE

de

Chênes futaies et d'ormeaux

Dans le parc de Verrye.

Le samedi 9 octobre 1858, à l'heure de midi,

Il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

A la vente en deux lots de 217 chênes futaies, et de 3 ormeaux, situés dans le parc de Verrye, commune de Verrye, près Saumur.

S'adresser, pour visiter les bois, au garde du parc de Verrye. (471)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

### UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares ; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares ; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

## AVIS.

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

## URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Redacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix : 60 centimes.

## MAGASIN DE MEUBLES,

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

## MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Poissonnière, 4 ; à Saumur, chez M. DAMICOURT. (125)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (19)

## ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.

PARIS . . . . . 15f. 8f.

DÉPARTEMENTS . . . . . 14f. 10f.

Corse, Algérie. } 14f. 10f.

Étranger, selon le tarif postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR ; — 3° 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot ; — 6° Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano ; — 7° et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 15 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M<sup>me</sup> Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elie BERTHET, Edmond ABOUT, Alfred DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERCOMARD, M<sup>me</sup> Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCambre, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre : LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,